

AFFAIRE N° 4

RECRUTEMENT d'une MONITRICE COMMUNALE pour la MONTAGNE (Km 17)

M. le MAIRE. - Nous avons à la Montagne (17 Km) une école de garçons et il n'y en a pas pour les filles. Ces dernières sont assez nombreuses et obligées de venir à l'école au 7ème Km. J'estime qu'il n'est pas prudent de voir des enfants faire une moyenne de 10 Km par jour pour se rendre à l'école.

Nous avons envisagé la création d'un poste de monitrice dans cette localité.

M. VERCOZ. - Où trouverez vous un local?

M. REVEST. - la question du local ne se pose pas, mon Collègue, car l'école serait placée dans le local actuellement occupé par les Filles de Marie, dont la maison détruite par le cyclone de 1948, a été reconstruite.

La Municipalité n'aurait pas, non plus, à se préoccuper d'un logement pour la monitrice car nous ferions appel à une dame dont le mari habite la Montagne et qui a dû accepter un poste dans les quartiers jusqu'à ce qu'il y en ait un de disponible dans la localité.

M. le MAIRE fait remarquer que l'incidence budgétaire ne serait que de 30.600 Francs, le poste ne devant fonctionner qu'à la rentrée de de Septembre prochain. Le salaire mensuel alloué à la monitrice serait de 7.650 F.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité